

Document de leçon – Trafic illicite de migrants et droits de l'homme

Note : Dans ce document, l'expression « droits de l'homme » fait référence à la terminologie employée dans les instruments universels des droits de l'homme et le droit international relatif aux droits de l'homme. Cependant, la formule inclusive « droits humains » peut également être employée comme synonyme.

Instructions :

L'objectif de cette leçon est de permettre aux élèves d'identifier les risques auxquels sont confrontés les migrants qui font l'objet d'un trafic illicite et comment la sécurité, les droits humains et la vie de ces migrants sont mis en dangers.

- Après avoir visionné la vidéo, échangez avec les élèves sur les dangers auxquels s'exposent les migrants lorsqu'ils sont sur un bateau. Ces dangers peuvent inclure celui de couler, de se noyer et d'être confronté aux éléments et aux maladies.
- Échangez avec les élèves sur les dangers auxquels les migrants s'exposent lorsqu'ils arrivent à destination. Cela peut inclure la discrimination, l'insécurité, une dette insolvable auprès du trafiquant, la traite des personnes et le déni de besoins primordiaux que sont la santé, l'éducation et la liberté de mouvement. Souligner que les femmes et les enfants sont touchés de manière disproportionnée par ces dangers.
- Expliquez aux élèves que les dangers auxquels sont confrontés les migrants sont des atteintes à leurs droits humains. Par exemple, être la cible de discrimination est une violation de l'article 2 (droit de ne pas subir de discrimination) de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Pour aider les élèves à en savoir plus sur les droits accordés par la Déclaration universelle des droits de l'homme, vous pouvez les diriger vers la version illustrée publiée par les Nations Unies (disponible en arabe, chinois, anglais, français, russe et espagnol).

À partir de ce document et de l'édition illustrée de la Déclaration, les élèves seront amenés à associer les dangers auxquels sont confrontés les migrants qui font l'objet d'un trafic illicite et les violations des droits humains accordés par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Pour aller plus loin :

Vous pouvez parler avec les élèves des droits humains qui ont été bafoués dans les pays d'origine des migrants. Par exemple, les migrants fuient souvent des persécutions, violences ou la pauvreté, et ils prennent de grands risques dans leur quête d'une vie meilleure pour eux et leur famille.

Note pour l'enseignant.e :

Si vous avez besoin de ressources supplémentaires sur les droits de l'homme, vous en trouverez sur les sites de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) :

- Édition illustrée de la Déclaration universelle des droits de l'homme
- Journée des droits de l'homme
- L'ONUDC et les droits de l'homme (en anglais)
- L'UNESCO et la Déclaration universelle des droits de l'homme
- UNESCO : Les réfugiés, comme tout un chacun, ont droit à une éducation de meilleure qualité (vidéo en anglais)

| <p>Listez les dangers auxquels s'exposent les migrants lorsqu'ils font l'objet d'un trafic illicite.</p> | <p>Reliez les dangers auxquels sont exposés les migrants faisant l'objet d'un trafic illicite aux violations des droits humains qu'accorde la Déclaration universelle des droits de l'homme.</p> <p>(Vous pouvez utiliser la liste de droits qui est fournie dans ce document ou l'édition illustrée de la Déclaration universelle des droits de l'homme pour une explication plus détaillée de chaque droit)</p> |
|---|--|
| <p>Les migrants peuvent être la cible de discriminations dans les pays vers lesquels ils fuient. Ils peuvent aussi être la cible de discriminations dans les pays depuis lesquels ils fuient.</p> | <p>Article 2 (Droit de ne pas être discriminé)</p> |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

Article 1 : Droit à l'égalité et à la liberté

Article 2 : Droit de ne pas être discriminé

Article 3 : Droit à la vie, la liberté et la sûreté de sa personne

Article 4 : Protection contre l'esclavage

Article 5 : Protection contre la torture et tout traitement dégradant

Article 6 : Droit d'être reconnu devant la loi

Article 7 : Droit à l'égalité devant la loi

Article 8 : Droit à un recours effectif devant les juridictions compétentes

Article 9 : Droit de ne pas être arbitrairement arrêté ou exilé

Article 10 : Droit à un procès équitable

Article 11 : Droit d'être présumé.e innocent.e jusqu'à ce que la culpabilité soit établie

Article 12 : Droit à la vie privée

Article 13 : Liberté de mouvement

Article 14 : Droit d'asile dans d'autres pays devant la persécution

Article 15 : Droit à la nationalité et liberté d'en changer

Article 16 : Droit de se marier et de fonder une famille

Article 17 : Droit à la propriété

Article 18 : Liberté de religion et de croyance

Article 19 : Liberté d'opinion et d'expression

Article 20 : Droit de réunion et d'association

Article 21 : Droit de prendre part à la direction des affaires publiques et à des élections libres

Article 22 : Droit à la sécurité sociale

Article 23 : Droit au travail et au libre choix de ce dernier et de s'affilier à des syndicats

Article 24 : Droit au repos et aux loisirs

Article 25 : Droit à un niveau de vie suffisant

Article 26 : Droit à l'éducation

Article 27 : Droit de participer à la vie culturelle de la communauté

Article 28 : Droit à un ordre social qui permet les droits et libertés de ce document

Article 29 : Devoirs envers la communauté dans laquelle seul le libre et plein développement de sa personnalité est possible.

Article 30 : Protection contre toute interférence d'un Etat ou d'une personne contre les droits cités ci-dessus.